

L'espace public au cœur du renouvellement urbain, approche et contribution des paysagistes conseils de l'état pour le Séminaire Robert Auzelle. Septembre 2014.

Rôle des paysagistes-conseils

«...les paysagistes-conseils de l'État sont des professionnels ... du paysage qui apportent, grâce à leur expérience et leur compétence, leur conseil et leur aide dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales du ministère relatives à l'urbanisme, à l'environnement, à la construction et à l'habitation... »

Les 122 paysagistes conseils interviennent à raison de 2 à 4 jours par mois environ dans les services et 12 jours par an maximum pour le suivi du renouvellement urbain. Ils ont pour vocation d'émettre des avis consultatifs, conseils ou expertise dans les différentes phases du projet, de l'élaboration jusqu'à la réalisation. L'intervention des conseils portent sur tous les aspects qui concourent à la qualité des projets et des politiques d'aménagement.

Comment définir objectivement et préventivement la qualité des projets ?

La qualité d'un projet est l'instruction d'un constat objectif de l'articulation efficace entre objectifs initiaux, démarche d'efficience mise en place, résultats constatés et objectivement mesurés.

La programmation comme référentiel des objectifs

Le projet n'étant pas une commande artistique, mais la réponse à une problématique d'aménagement. La démarche de qualité s'instruit dans la définition rigoureuse des paramètres de la programmation :

- La pertinence d'un projet spatial ou d'actions sociales en regard d'un diagnostic initial fondé et partagé
- La cohérence d'un programme d'actions comme réponse effective et prescriptive aux enjeux issus des diagnostics initiaux
- L'efficience des propositions d'aménagement de l'espace vérifiée au travers d'un débat itératif et concerté autour de scénarii d'aménagement.
- L'acceptabilité sociale et politique vérifiée par la mise en place d'un plan de mobilisation, qui décline démarches de concertation, actions de participations, et stratégie de communication.

L'organisation de la démarche de projet

La méthodologie du projet, doit s'adapter aux caractéristiques de la problématique qui elle-même est le croisement du territoire de projet, du programme et des enjeux d'aménagement hiérarchisés. La qualité d'un projet tient donc à l'efficacité de la gouvernance mise en place. L'adaptation des moyens financiers mis en œuvre, la hiérarchie des compétences mobilisés, la qualité des missions commandées, l'articulation maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre et la force de mobilisation des autres acteurs d'un projet (gestionnaires, bailleurs promoteurs entrepreneurs, et habitants, etc...).

Le paysage, l'espace public, comme marqueur de la qualité d'un territoire

Qu'est-ce que le paysage ? La convention européenne du paysage y répond: « Le paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».



Qu'est-ce que le territoire ? L'article L111 du code de l'urbanisme y répond : « Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, de réduire les émissions de gaz à effet de serre (...), les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace (...). »

Les facteurs qui interagissent sur le caractère et l'évolution d'un territoire sont l'économie, l'environnement et le social, les trois piliers du développement durable.

La qualité d'un paysage, expression perçue du Territoire est donc la résultante directe de l'équilibre entre les facteurs du développement durable. L'aménagement du territoire, le renouvellement urbain sont donc des projets de paysages. Le paysage est une façon d'architecture du territoire.

L'espace public est la partie de territoire urbain qui structure la ville, porteur des valeurs attribuées aux Territoires. Il définit les modalités d'organisation des réseaux, la maîtrise des usages sociaux, la structuration socio-économique de la ville et de son identité. L'espace public définit les limites, celles des vues, du parcellaire, et des usages. L'espace public est aussi espace perçu par l'ensemble des regards des populations, un paysage architecturé.

Le renouvellement urbain par le paysage et l'espace public

L'intervention des paysagistes conseils est de rappeler ces fondamentaux du projet de Paysage et de les appliquer aux problématiques de renouvellement urbain.